

Le Chancy *lien*

COMMUNE DE
CHANCY

Journal de la Commune de Chancy | n° 52 | 1^{er} semestre 2024

La commune la plus à l'ouest de toute la Suisse !

NUMÉRO SPÉCIAL ENVIRONNEMENT



Objectif nature!

Réalisations, gestion et projets

Spécial environnement

« Objectif nature! »

- **Edito**
Chancy, commune verte! **3**
- **Forêts**
La gestion de la forêt... tout un art! **4-7**
- **Orchidées**
Les reines du style en vedettes à Chancy **8-9**
- **Biodiversité**
Réseau agro-environnemental de la Champagne:
des efforts qui portent leurs fruits! **10-11**
- **Abeilles**
Des colonies bien implantées à Chancy **12-15**

Impressum

Journal de la Commune de Chancy

n°52 – 1^{er} semestre 2024 – Spécial Environnement

Editeur responsable: Commission de la Cité de l'énergie et du développement durable
Coordination: Béatrice Despland – T. 078 853 08 49
beatrice.despland@chancy.ch
Ont participé à ce numéro: Nicolas Amann, Xavier Beuchat, Béatrice Despland, Christian Huber, Joëlle Noverraz, Cédric Périat, Philippe Poget
Graphisme et mise en pages: Siska Audeoud, Hadès graphisme
Photos et illustrations (hors mentions): freepik, pixabay
Impression: Imprimerie G. Chapuis S.A. **Parutions:** 3 fois par an
Tirage: 650 exemplaires **Distribution:** La Poste



Edito

Chancy, commune verte !

Tout le monde a en tête le caractère rural de la Commune de Chancy dont le paysage est bien sûr façonné par ses terres agricoles et ses cours d'eau... mais aussi par ses arbres. Le patrimoine arboré de la Commune est effectivement remarquable à divers niveaux.

En premier lieu, Chancy abrite un des trois massifs forestiers principaux du Canton, les deux autres étant situés à Jussy et à Versoix : à vrai dire, ce n'est pas moins d'un tiers du territoire de la Commune qui est couvert par la forêt ! En dehors de la forêt, Chancy compte également plusieurs ensembles d'arbres remarquables. Dans le village, une allée de grands tilleuls structure le parc du Menhir depuis la Maison des Associations jusqu'au groupe scolaire, puis est prolongée par un alignement de noyers le long du chemin de l'École. Le préau des Crocolions et le jardin du Temple sont plantés de vieux platanes taillés en tête de chat, le caractère exceptionnel du jardin du Temple est d'ailleurs recensé à l'inventaire ICOMOS des parcs et jardins historiques de Suisse. Depuis la route du Moulin-Roget, la route de Passeiry qui monte au hameau est bordée de grands peupliers taillés en têtard qui marquent le paysage, et les adeptes de balades sont certainement déjà passés sous l'allée de chênes plantés au chemin de Léchard.

Au travers de notre Plan Directeur Communal (PDCOM), nous avons tenu à marquer l'importance que revêt notre patrimoine arboré. Une mesure vise par exemple à restaurer les structures bocagères qui ont peu à peu disparu de notre plateau agricole : il s'agit de recréer des haies ou des alignements d'arbres en bordure de champ. A ce titre, nous avons planté récemment plusieurs jeunes noyers au chemin de Champlong après avoir obtenu l'accord des propriétaires agricoles. Une autre volonté est de recréer des vergers qui, au fil du temps et des divers aménagements du territoire, ont été perdus. Plusieurs arbres fruitiers ont déjà été plantés le long du mur d'enceinte du jardin du parascolaire à l'occasion du réaménagement du parc du Menhir. La parcelle du Café du Virage, que nous avons acquise, possède également un verger, en bas des escaliers menant au Rhône, que nous allons entretenir et mettre en valeur : nous y avons déjà installé des ruches qui produisent du miel chaque année. Plus généralement, notre souhait serait, au gré des opportunités, de replanter des vergers entre le village et le Rhône.

Dans le cahier des charges lié aux divers aménagements créés par la Commune, la dimension patrimoniale et paysagère est un élément prépondérant qui structure nos divers projets et, si des abattages d'arbres sont vraiment nécessaires, nous nous efforçons de les compenser largement par de nouvelles plantations. Tout récemment, pour répondre à une problématique de chaleur estivale autour du terrain de pétanque, nous avons planté six platanes qui amèneront à terme de l'ombre et de la fraîcheur en lieu et place de tentures ou de parasols. ■

Xavier Beuchat,
Adjoint responsable de l'environnement

La gestion de la forêt... tout un art !

Lorsque vous vous baladez en forêt à Chancy, sur les sentiers de randonnée pédestre ou en suivant les circuits comme celui du Bois de Fargout ou du Bois des Bouchets, vous pénétrez dans un autre monde et vous appréciez probablement cette rencontre avec un milieu naturel calme et propice à la détente.

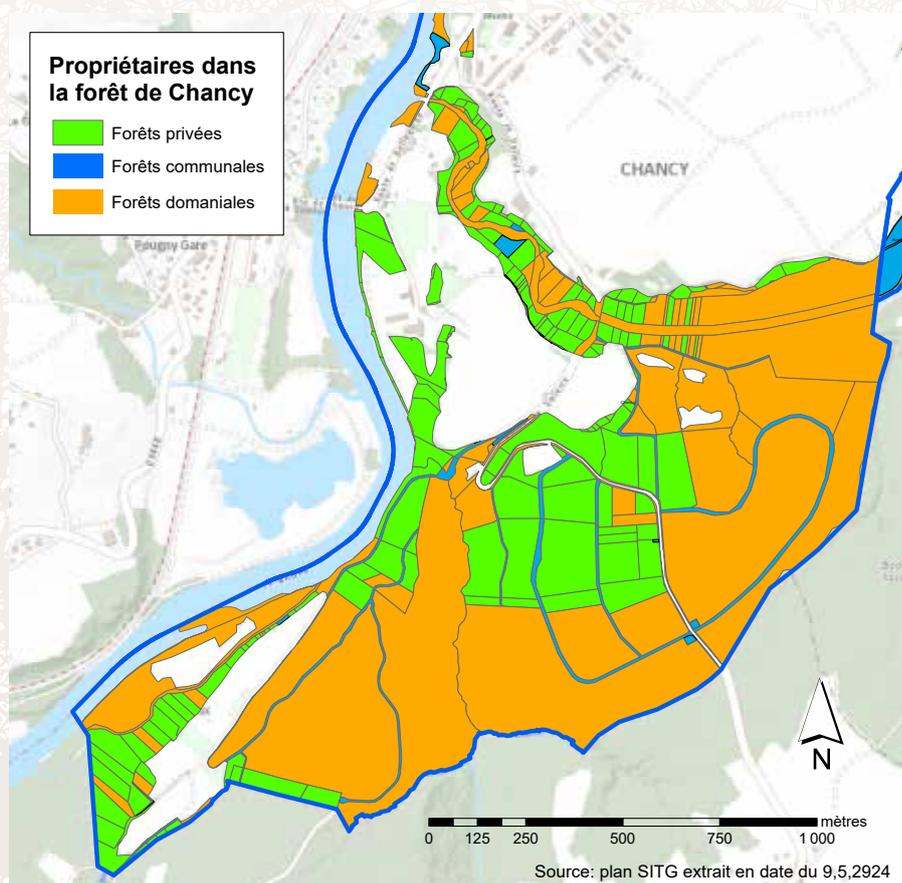


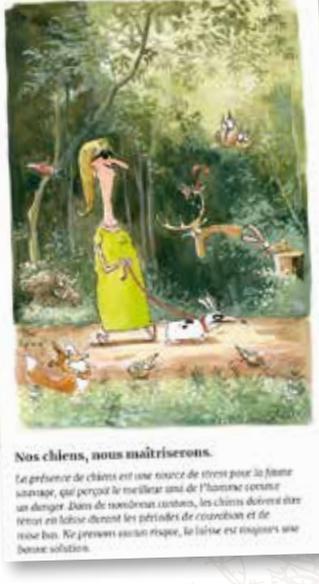
Ceci est possible grâce à la garantie d'un accès libre en forêt (à pied) pour tout un chacun, que l'on se trouve en forêt publique ou privée, accès garanti dans le code civil suisse (art. 699 « Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui... »). Ceci va bien sûr de pair avec la responsabilité de respecter ce milieu ! Mais vous serez parfois dérangés, par d'autres utilisateurs et vous allez parfois aussi entendre du bruit, croiser des machines et être surpris de voir des bûcherons en train d'abattre des arbres. Et peut-être vous demanderez pourquoi ces dérangements, quel est leur but, ne peut-on pas laisser la forêt vivre sans intervention ?

La forêt est un milieu très protégé dans la loi qui garantit sa conservation dans son étendue et interdit donc de diminuer sa surface. En même temps, la loi demande que les fonctions que remplit la forêt soient garanties. Et pour cela, il devient nécessaire de pratiquer une gestion raisonnée pour que la protection contre les catastrophes naturelles, la production de bois — un matériau renouvelable et local —, l'accueil du public qui cherche à se détendre, ainsi que le maintien d'une grande biodiversité soient possibles. C'est là qu'entre en jeu la sylviculture dont le rôle est d'orienter l'évolution de l'écosystème forestier vers le meilleur équilibre possible entre des attentes humaines variées et les services que



Le Bois des Crevasses





Bienvenue en forêt.
En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.

Le silence et la lenteur, nous aimerons.
Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt. Chaque canton édicte des règles spécifiques pour les cyclistes et les cavaliers. Respectons-les.

Sur les chemins et sentiers, nous resterons.
La forêt est l'habitat de plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.
La forêt, les lacs et les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessons pas les arbres.

Nos chiens, nous maîtriserons.
La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'humain comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de reproduction et de mise bas. En présence d'un risque, la laisse est toujours une bonne solution.

Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.
La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de baies, de noix ou encore de branches et de pins. Soyons attentifs aux réglementations locales et aux règles de savoir-vivre.

La quiétude de la nuit, nous respecterons.
La quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit inattendus.

Quelques extraits du *Petit guide du savoir-vivre en forêt* édité par la Communauté de travail pour la forêt et ses organisations membres

cet écosystème peut fournir. Comment va se dérouler cette gestion et qui va la mettre en œuvre ?

Même si l'on ne s'en rend pas toujours compte, la forêt est constituée d'une multitude de parcelles cadastrées qui ont chacune un propriétaire. Dans les bois de Chancy, nous traversons des surfaces avec différents propriétaires. Sur les 170 ha couverts de forêt (soit 32% du territoire communal), 104 ha sont des forêts domaniales (61%), 61 ha des forêts privées (36%) et 5 ha des forêts communales (3%).

Pour le canton de Genève, Chancy est une commune très boisée, puisque la surface forestière pour l'ensemble du canton n'est que de 11% ! Les proportions des catégories de propriétaires sont

« Respectons le bien d'autrui, chaque forêt a un propriétaire »

elles assez semblables sur l'ensemble du canton (55% de forêts domaniales, 35% de forêts privées et 10% de forêts communales).

Qui gère les forêts ?

La gestion d'une forêt est décidée par son propriétaire. Pour les forêts domaniales, c'est la Direction de la biodiversité et des forêts de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) qui s'en charge, en orientant la gestion vers les objectifs choisis en fonction des peuplements présents, de leur potentiel de production et des valeurs naturelles à promouvoir.

Ces valeurs naturelles sont très présentes à Chancy notamment dans le vallon du Longet, le vallon de la Laire, au Bois des Bouchets et dans la zone alluviale de Vers-Vaux. Certaines surfaces permettront aussi la production de bois en fonction des essences en présence et de leur qualité pour fournir du bois d'œuvre. Le forestier dans sa gestion doit jouer un rôle d'intégrateur et permettre une cohabitation dans une échelle temporelle plus ou moins étendue entre les différentes prestations fournies par la forêt. Pour les parcelles privées et communales, leur propriétaire va décider de l'orientation qu'il entend donner à sa forêt et son évolution. Veut-il mettre l'accent sur la production de bois, sur le maintien d'un maximum de biodiversité, sur la

promotion de loisirs forêt ? Il peut se faire conseiller pour sa gestion par les techniciens de l'OCAN et décider d'adhérer à notre association ForêtGenève qui pourra organiser la gestion de son patrimoine forestier en répondant au mieux à ses

« Respectons les plantes et les animaux, nous sommes chez eux »

attentes. Les travaux dans sa propriété seront cependant toujours encadrés par le service des forêts, puisque la désignation des arbres qui pourront être abattus (le martelage) se fera par un agent de ce service. Ceci doit garantir que les forêts genevoises sont durablement préservées de manière à remplir leurs fonctions pour l'ensemble de la société.

Comment intervenir en forêt pour favoriser une évolution cohérente avec les orientations choisies ?

La **futaie irrégulière** est le régime de gestion qui est appliqué par le Canton dans ses forêts et que ForêtGenève promeut auprès de ses membres. De quoi s'agit-il ? C'est une gestion qui vise à ré-

pondre aux attentes écologiques et économiques sans que celles-ci viennent s'opposer.

L'irrégularité dans un peuplement va se concrétiser par :

- des arbres de hauteurs variées avec ainsi un étagement du couvert, ce qui va doser la lumière incidente ;
- des essences en mélange, avec des arbres de toutes les grosseurs (perches, petits bois, bois moyens, gros bois et très gros bois) ;
- des coupes fréquentes et légères entretenant un étagement des hauteurs et la maîtrise du sous-étage pour doser au mieux la lumière qui arrive au sol et participer à l'emballage (le gainage) des arbres de qualité.

Les rotations entre les coupes sont planifiées à intervalles de 8 à 10 ans, selon l'évolution du peuplement avec un prélèvement pas trop fort qui va donner de l'espace pour le développement des arbres de qualité (en prélevant le ou les concurrents directs) et la création de trouées de lumière qui vont initier la régénération de la forêt.

Lors du martelage, chaque arbre, quelle que soit sa dimension, fait l'objet d'un examen attentif pour juger de le



Exemple de régénération : jeunes pousses de chêne



Les mascottes de ForêtGenève se présentent, de gauche à droite : l'érable champêtre, le chêne sessile et l'alisier torminal.



« Respectons les autres usagers, chacun doit pouvoir profiter de la forêt comme il le souhaite »

prélever ou de le maintenir, en fonction de sa qualité, son aspect sanitaire, la concurrence qu'il exerce sur ses voisins et son apport pour la biodiversité. C'est la décision la plus importante que prend à ce moment le forestier (en accord avec le propriétaire), puisqu'elle va influencer l'évolution à terme de la forêt concernée. Dans le doute, on préférera

laisser un arbre pour examiner son cas à la rotation suivante. Et la présence d'arbres-habitats sera aussi un élément important dans la décision, puisque ces arbres deviendront des relais de biodiversité au sein du peuplement.

Cette gestion est favorable à la biodiversité et à la préservation de paysages variés avec des peuplements d'âges et d'essences forestières diversifiés.

La plasticité des peuplements gérés en irrégulier est un **gage de résilience des forêts face aux changements climatiques et d'adaptabilité aux risques économiques**.

La forêt (et ses propriétaires) vous accueille volontiers dans cet écosystème qui offre, à travers sa gestion raisonnée, à tout un chacun une multitude de services :

- un **approvisionnement** en oxygène, du bois d'œuvre et d'énergie, des champignons, des baies, des sources d'eau potable, des ressources génétiques ;
- une **régulation** du climat (îlot de fraîcheur), un puits de carbone (dans la biomasse et dans le sol), un filtre à air, une protection contre les catastrophes naturelles (avalanches, crues, érosion), un espace refuge pour la flore et la faune et une riche biodiversité (dendro-microhabitats, bois mort, surface en réserve) ;
- du **bien-être** pour la population par un espace de détente et de ressourcement, un paysage diversifié, et aussi des emplois.

Tous ces services ne sont en général pas rémunérés (hormis le bois qui est vendu). Pour que la population continue à en

Qui est ForêtGenève ?

Une association sans but lucratif qui réunit les propriétaires forestiers privés et communaux qui le souhaitent et va les conseiller et les soutenir dans la gestion de leurs forêts. En regroupant les propriétaires, nous arrivons à réaliser des travaux de manière plus rationnelle et nous encourageons une gestion durable et multifonctionnelle préservant la biodiversité, l'accueil du public et la production d'une ressource renouvelable. Nous contribuons également à une connaissance générale des enjeux liés à la forêt auprès du public.

 **ForêtGenève**
Association des propriétaires forestiers

foretgeneve.ch

profiter, le Canton reconnaît la nécessité d'apporter un appui aux propriétaires dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Bienvenue en forêt et merci de respecter ce milieu qui vous accueille. Montrez votre savoir-vivre pour que les futures générations puissent aussi en bénéficier ! ■

Philippe Poget, ForêtGenève

La valorisation du bois

Le bois est une ressource renouvelable et locale et sa valorisation raisonnée permet de contribuer à la transition écologique et énergétique, en particulier lorsqu'on le valorise en cascade. Cela signifie que l'on va d'abord privilégier une utilisation noble sous forme de bois d'œuvre (sciage, charpente, mobilier) qui va stocker durablement le carbone séquestré dans le bois durant sa croissance. Et ce n'est que lorsque ces éléments arrivent en fin de vie que l'on pourra les transformer pour fournir de l'énergie. Il y aura ainsi un effet de substitution en évitant le recours à d'autres matériaux plus énergivores en énergies fossiles. Cependant le bois produit actuellement dans les forêts genevoises, issu de peuplements très fortement exploités durant la seconde guerre mondiale, ne présente que peu d'assortiments de grande qualité et fournit pour la grande majorité du bois énergie pour les chaufferies. L'objectif de la gestion sylvicole pratiquée vise à augmenter la qualité des bois et ainsi mieux contribuer à cette valorisation en cascade.

Les reines du style en vedette à Chancy

Quand on parle d'orchidées, on a l'image de ces magnifiques fleurs colorées et mystérieuses qu'on trouve dans les serres tropicales, ou que certains ont vu en nature lors de leurs déambulations dans la jungle. Elles sont aussi un cadeau apprécié et refleurissent facilement dans nos logements. Mais ce ne sont pas uniquement des fleurs ornementales. La vanille par exemple, est le fruit d'une orchidée découverte au Mexique. Ce que l'on ignore souvent également, c'est que chez nous aussi les orchidées sont nombreuses. Discrètes, elles sont parfois présentes en quantité au bord des talus de nos routes, ainsi que dans des biotopes très divers (prairies sèches, forêts, marais et montagne). La Suisse en abrite une septantaine d'espèces et le Canton de Genève trente-huit à lui seul, ce qui en fait un canton de grande importance pour leur protection. La Commune de Chancy est privilégiée et compte une belle quantité d'espèces d'orchidées allant de la discrète Listère à feuille ovale (*Listera ovata*) à l'Orchis à odeur de bouc (*Himantoglossum hircinum*) dont la hauteur peut atteindre

80 cm et qui, comme son nom l'indique, dégage une forte odeur de bouc. Le mot *orchidée* vient de *Orchis*, qui signifie *testicule* en grec. En effet, les bulbes des individus du genre orchis ressemblent fortement à cet organe masculin. Ils étaient consommés jadis, ayant selon la croyance un effet virilisant. Mais n'allez pas déterrer leurs bulbes, ni les cueillir : toutes les orchidées sont protégées par la loi ! Ces fleurs méconnues poussent sur des terrains plutôt pauvres et, selon l'espèce, tantôt à l'ombre ou en plein soleil. Elles vivent en symbiose avec des champignons (mycorhizes), car leurs racines ne leur permettent pas de se procurer tous les éléments nutritifs nécessaires à leur bonne croissance. Elles s'observent dès la fin du mois de mars et continuent leur floraison jusqu'à la fin de l'été, selon les espèces. Certaines du genre *Ophrys* ont mis en place des stratégies d'imitation de la forme des insectes pour les attirer afin d'assurer une meilleure pollinisation à leur contact. Ainsi les *Ophrys abeille*, *mouche* et *bourdon* se retrouvent dans notre Commune. Au cours de mes pérégrinations dans la Commune, j'ai eu la joie de pouvoir

trouver une quinzaine d'espèces — dont certaines très surprenantes — et j'ai profité de l'occasion pour les prendre en photo. Sans vouloir faire un catalogue exhaustif de toutes les espèces de Chancy (vingt espèces au moins), je tenais à partager avec vous quelques-unes des images glanées, tant dans nos réserves qu'au bord de nos chemins et dans nos forêts. C'est un monde souvent ignoré, mais dès qu'on se baisse un peu, les beautés cachées de nos prairies se laissent percevoir. Sachons les préserver ! ■

Christian Huber

Ophrys mouche



Orchis à odeur de bouc



Ophrys bourdon



Ophrys araignée



Listère à feuilles ovales





Orchis homme pendu



Orchis pyramidal



Orchis brûlé



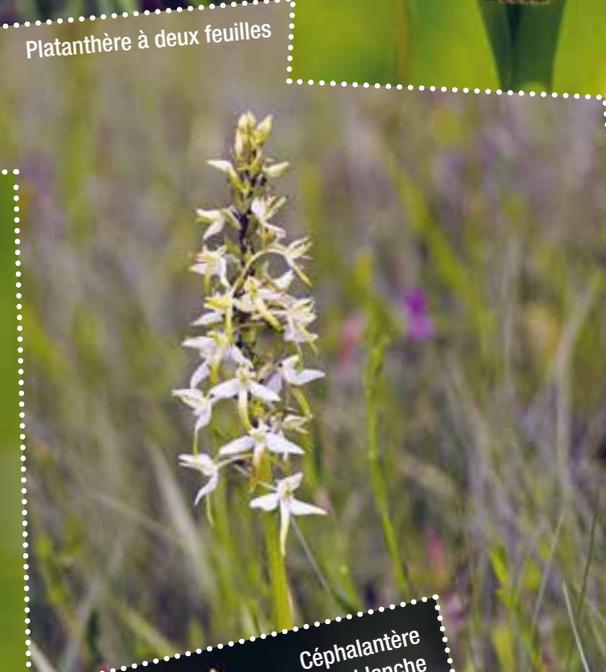
Ophrys abeille



Orchis bouffon



Orchis militaire



Platanthère à deux feuilles



Céphalantère blanche



Orchis pourpre



Orchis singe



Exemple d'ourlet de terre assolée (OTA) ©ATNP

Réseau agro-environnemental de la Champagne

Des efforts qui portent leurs fruits !

Depuis les années 90, les agriculteurs suisses perçoivent des contributions s'ils fournissent des prestations écologiques, dont un minimum de surfaces extensives appelées « surfaces de promotion de la biodiversité » ou SPB.

L'Association réseau agro-environnemental de la Champagne a été créée en 2015. Ce réseau, conduit initialement pour la période 2016-2023, est prolongé au regard de ses bons résultats. Il est en partie soutenu par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, ainsi que par les sept communes concernées :

Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral.

L'association regroupe 34 agriculteurs du territoire, qui mettent en réseau leurs SPB en prenant soin de les répartir de manière optimale, de créer des couloirs de déplacement pour les espèces au sein des espaces agricoles.

Dans ces SPB « réseau », des mesures spécifiques sont mises en place pour favoriser les espèces, comme la fauche tardive — bénéfiques aux plantes à fleurs et aux papillons —, la conservation de zones non fauchées qui servent de refuges pour la faune, etc.



Surface pour l'avifaune (SAVI)



Zone de refuge dans une prairie

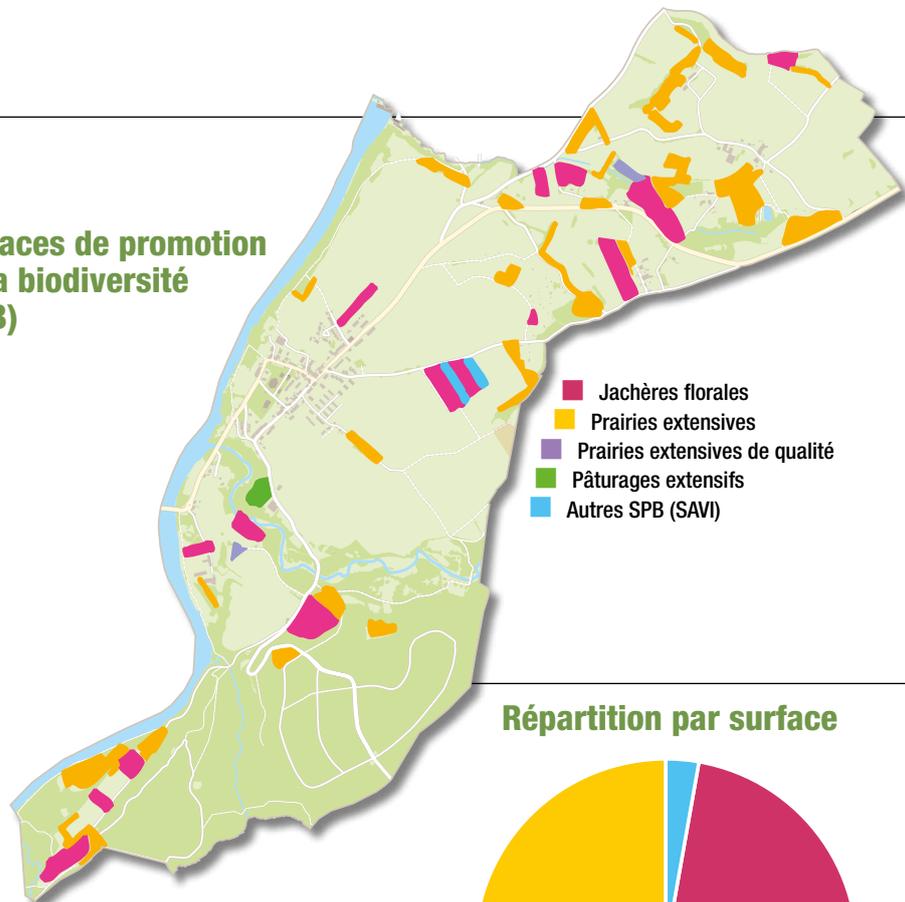


Prairie extensive de qualité avec des orchidées sauvages

Treize espèces animales et végétales nécessitant un soutien accru ont également été choisies. Il s'agit pour la plupart d'espèces menacées pour lesquelles il existe un important enjeu de conservation.

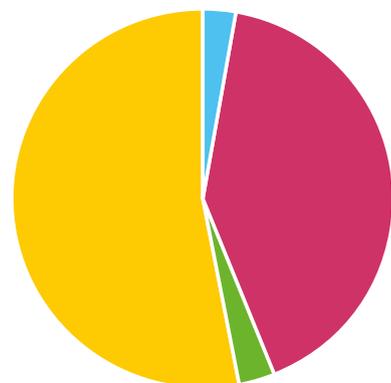
Les suivis biologiques démontrent que le périmètre du RAE de la Champagne bénéficie d'une grande diversité, la quasi-totalité des espèces à suivre ayant été retrouvées. Pour les oiseaux, les plus fortes densités de territoires du canton et de Suisse ont été répertoriées en Champagne.

Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)



- Jachères florales
- Prairies extensives
- Prairies extensives de qualité
- Pâturages extensifs
- Autres SPB (SAVI)

Répartition par surface



- Jachères florales 14 ha = 41% ■
- Pâturages extensifs 1 ha = 3% ■
- Prairies extensives 18,2 ha = 53% ■
- SAVI 1,2 ha = 3% ■



La carte et le graphique ci-dessus présentent les surfaces de la promotion de la biodiversité inscrites au réseau sur le territoire de la Commune et leur répartition sur le territoire. ■

Nicolas Amann

Le lièvre, le grand capricorne et l'alouette des champs font partie des espèces cibles favorisées.

+ d'informations

Représentant de la Commune de Chancy : Raphaël Party - 079 611 63 49
 raf.party@bluewin.ch Animateur RAE - Atelier Nature et Paysage :
 Nicolas Amann - 076 615 32 63 - nicolas.amann@atnp.ch

Des colonies bien implantées à Chancy

En juin 2022, trois ruches ont été installées sur un terrain communal situé en-dessous du Café du Virage¹. Il s'agissait de la première étape d'un projet réalisé par l'association Printemps d'abeilles, sur mandat de la Commune. Deux ans plus tard, quel bilan peut-on tirer ? Quelles perspectives se dessinent ? Cédric Périat, fondateur de l'association Printemps d'abeilles, a bien voulu faire le bilan de son expérience.



Avant d'aller sur le terrain, les élèves de l'école de Chancy ont d'abord découvert le monde fascinant des abeilles en classe.



La décision prise par la Commune de collaborer avec l'association Printemps d'abeilles s'inscrit dans une démarche contribuant à la protection des pollinisateurs, tout en sensibilisant la population à la biodiversité. C'est un véritable projet pédagogique et participatif incluant toutes les tranches d'âge, des enfants

scolarisés aux seniors de la Commune. Pour Cédric Périat, le développement d'un tel projet s'imposait presque comme une évidence dans notre Commune, en raison de la richesse de ses espaces verts. Les abeilles y ont leur place !

L'installation des ruches

La première étape a consisté à installer trois ruches, ainsi qu'une ruche supplémentaire, pour le cas où une colonie décèderait. Et cette éventualité doit être envisagée, puisqu'on relève un taux de décès oscillant entre 15 à 30% des colonies. Les raisons sont multiples. On peut citer en premier lieu le varroa, un redoutable acarien originaire d'Asie du Sud-Est, qui est responsable de l'effondrement d'une grande quantité de ruches. A cela s'ajoutent les maladies, les aléas de la météo et les pesticides. L'hiver est une période particulièrement critique. Mais à Chancy, comme se plaît à

le mentionner Cédric Périat, la mortalité est heureusement très faible.

Un programme pédagogique

Une fois les ruches installées, la deuxième étape a démarré en collaboration avec l'école de Chancy. Deux classes ont ainsi bénéficié d'un apport théorique avant de poursuivre la découverte des abeilles sur le terrain. Des panneaux informatifs pour les guider et, surtout, un équipement adéquat pour côtoyer les abeilles. Pour certains, cette expérience nouvelle s'apparentait à une véritable aventure !

La récolte

Puis est venu le temps de la récolte du miel. Une nouvelle étape qui a donné lieu à une animation ouverte aux seniors de la Commune. En 2023, dans les locaux de la Maison des Associations, l'activité

¹ Voir : Le Chancylien n° 47, p. 34.



Puis, l'heure est enfin venue, après avoir enfilé une tenue appropriée, d'aller rencontrer les abeilles « pour de vrai » !



Abeilles



La belle récolte 2023 a été mise en pots par des seniors très appliqués.



a été intense et l'intérêt manifeste. Il faut dire que, cette année-là, la récolte a été belle : 38 kg au total, soit 15 kg de miel de printemps et 23 kg de miel d'été. Comparativement, l'année 2022 s'était avérée moins favorable, puisque seuls 15 kg avaient été récoltés. Difficile de dire ce qu'il en sera cette année. Pour l'heure, comme le fait remarquer Cédric Périat, les insectes ne sortent pas, en raison des conditions météorologiques défavorables.

Une fois récolté, le miel est mis en pot, et muni d'une étiquette de la Commune.

Quel bilan tirer de cette expérience ?

Cédric Périat n'hésite pas avant de répondre : « l'expérience est positive ! ». Il apprécie d'autant plus cette collaboration avec la Commune que son association est régulièrement sollicitée pour d'autres activités.

Ainsi, en octobre 2021, l'association du Potager Miam a organisé un atelier pour enfants, destiné à la construction d'un hôtel pour insectes. Une fois ce projet réalisé, l'association Printemps d'abeilles a fourni des abeilles sauvages pour coloniser ce nouvel habitat². Un grand succès auprès des enfants !

En mai 2023, un atelier pédagogique autour des abeilles a été mis sur pied dans le cadre de la manifestation L'Esprit de la forêt gagne Chancy. L'occasion d'informer le grand public et de réensemencer la prairie avoisinante grâce aux bombes à graines qui ont été distribuées à cette occasion.

Des souhaits pour l'avenir ?

Cédric Périat espère pouvoir impliquer les habitants de la Commune dans l'aménagement de leur balcon, terrasse ou jardin afin d'attirer les insectes pollini-

sateurs. Encore faut-il choisir les bonnes espèces de plantes, les placer à un endroit propice et les entretenir...

Un moyen pour atteindre ce bel objectif permettant de créer le lien entre les abeilles et la biodiversité ? Cédric Périat évoque l'information, notamment sous forme d'une conférence donnée à la population du village. L'idée est lancée. La survie des abeilles mérite qu'on y réfléchisse ! ■

**Propos recueillis par
Béatrice Despland**

² Voir : Le Chancilien, op.cit., p. 26



L'atelier de fabrication d'hôtels pour insectes organisé par l'association du Potager Miam a rencontré un grand succès auprès des enfants



